

**Monsieur Mars Di Bartolomeo**  
**Président de la Chambre des Députés**

Luxembourg, le 5 février 2016

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre de l'Economie au sujet de la reconversion des friches industrielles du Luxembourg.

Le récent communiqué de presse du gouvernement, d'Agora et d'Arcelor-Mittal au sujet de l'éventuelle reconversion d'anciennes friches industrielles situées sur des terrains sis à Esch-sur-Alzette et Schifflange a relancé les débats autour dudit sujet.

L'avenir d'autres sites sidérurgiques n'a été que très peu débattu dans ce contexte. Or, déjà en décembre 1997, une étude AGIPLAN retenait comme sites prioritaires Belval Ouest, Ehlerange, Lentille Terre-rouge et Rodange.

C'est d'ailleurs à la suite de cette étude qu'en 2000 la société de développement Agora a vu le jour. Notamment dans son rapport d'activité pour 2003, la société Agora indique qu'elle aura à traiter et développer près de 650 ha de friches répartis sur 10 sites spécifiques, dont 7 classés comme prioritaires Rodange, Crassier Differdange, Belval, Crassier Ehlerange, Crassier Mondercange, Crassier Terre-rouge, Lentille Terre-rouge. Depuis son rapport d'activité pour 2012, la société Agora ne mentionne plus que 4 sites prioritaires, i.e. ceux retenus initialement par l'étude AGIPLAN.

Tandis que Belval a connu le développement formidable que nous savons, le même soin ne semble pas avoir été apporté aux autres sites également qualifiés de « prioritaires ».

C'est ainsi que j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre :

- Monsieur le Ministre peut-il m'indiquer les projets menés à ce jour sur les 4 respectivement 7 sites déclarés prioritaires (à part le site de Belval) ?
- Comment lesdits sites seront-ils revalorisés à l'avenir et suivant quel échéancier ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

Jean-Marie Halsdorf  
Député



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Économie

Le Ministre

Luxembourg, le 8 mars 2016



Le Ministre de l'Économie  
à  
Monsieur le Ministre aux  
Relations avec le Parlement

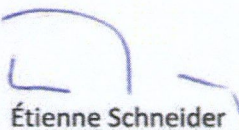
L-2450 LUXEMBOURG

Réf. : Co/QP1785-01/JM-dm

**Objet:** Question parlementaire N° 1785 du 5 février 2016 de l'honorable député Jean-Marie Halsdorf

---

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse de Monsieur le Vice-Premier ministre, Ministre de l'Économie, à la question parlementaire sous objet, avec prière de bien vouloir en assurer la transmission à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.



Étienne Schneider

Dossier suivi par : Judith Meyers, tél : 247-84349 ; email : [judith.meyers@eco.etat.lu](mailto:judith.meyers@eco.etat.lu)

**Réponse de Monsieur le ministre de l'Economie Etienne Schneider à la question parlementaire  
nr 1785 du 5 février 2016 du député Jean-Marie Halsdorf**

---

Dans un pays à la superficie réduite et où la disponibilité de terrains est limitée, la revalorisation d'anciennes friches industrielles est un des moyens dont dispose l'Etat pour mobiliser des surfaces à bâtir. En effet, la revalorisation de friches permet de limiter la consommation foncière, réduisant ainsi l'impact sur l'environnement. L'assainissement des terrains permet de les récupérer pour y installer de nouvelles activités en fonction des usages possibles, que ce soit des projets de construction de logements dans des zones urbaines ou des zones d'activités économiques.

Dans le cadre des discussions engagées par la Tripartite Sidérurgique (24 avril 1996) relative à l'annonce de l'arrêt des Hauts-Fourneaux de Belval (septembre 1996) et préalablement à la création d'Agora (octobre 2000), l'Etat et ARBED ont constitué un groupement d'intérêt économique – GIE-ERSID - chargé d'étudier les possibilités de réutilisation d'un ensemble de terrains propriétés du groupe Arbed (ArcelorMittal).

Le périmètre de l'étude confié à la société Agiplan a porté sur un total de 648,4 hectares répartis sur 10 sites, dont 518,7 ha sur le territoire luxembourgeois et 130 ha en zone française.

- Belval	:	122,7 ha
- Rodange (fonderie)	:	11,5 ha
- Terre Rouge (lentille)	:	11,3 ha
- Differdange (crassier)	:	150,0 ha
- Ehlerange (crassier)	:	80,8 ha
- Terre Rouge (crassier)	:	69,0 ha (Lux/Fr)
- Mondercange (crassier)	:	54,0 ha
- Audun (crassier)	:	16,0 ha (Fr)
- Surfaces agricoles	:	82,0 ha (Fr)
- Belval-frontière (agriculture)	:	40,6 ha
- Schiffflange (voies ferrées)	:	7,0 ha
- Differdange (voies ferrées)	:	3,5 ha

Les éléments retenus par le cahier des charges de l'étude, reposaient sur 4 volets : environnement, étude des besoins, contexte économique et social, aménagement du territoire.

Conformément aux préconisations de l'étude et « Après discussion avec les communes concernées (niveaux techniques et politiques) il a été décidé d'un commun accord de retenir quatre sites prioritaires, à savoir Belval-Ouest, Ehlerange, Lentille Terre-Rouge et Rodange. (Extrait Fiches Industrielles – Etat d'Avancement et Perspectives – Rapport de Monsieur le Ministre de l'Intérieur à la Chambre des Députés – 31.05.2000 – page 9).

Parmi les quatre sites prioritaires il a été décidé de « faire avancer prioritairement le projet de Belval-Ouest » (sub p 11).

La référence à 7 sites porte uniquement sur le potentiel non-agricole-exploitable en territoire luxembourgeois et doit être comprise comme orientation de la politique d'aménagement du territoire à court, moyen et le long terme (sub p 11 § 1.3).

Veuillez trouver ci-dessous les éléments factuels concernant les différents sites :

**1- Rodange (fonderie – 11,5 ha ; territoire – Commune de Pétange) :**

- Nature de l'intervention : Etude de faisabilité urbanistique en vue de la réutilisation du site en zone d'activité mixte – réalisation Agora / bureau Planergemeinschaft Dubach Kohlbrenner en 2003.

- Statut actuel : Projet en programmation offrant des perspectives à moyen terme sous réserve de la maîtrise foncière globale du site par Agora (1/3 du site sur lequel la procédure de cessation d'activité n'est pas engagée appartient ce jour à un propriétaire privé et condamne son accès principal).

- Perspectives : Moyen-Long terme en fonction des contraintes de maîtrise foncière, de l'emprise de la zone verte et de la mise en cohérence du site avec l'ouverture de la zone du Grand-Bis (Statut de zones d'activité économique nationale).

**2- Differdange (crassier 150,0 ha territoire – Communes de Differdange et de Sanem) :**

- Nature de l'intervention : Etude de faisabilité urbanistique en vue de la réutilisation du site en zone d'activité mixte – réalisation Agora / bureau Planergemeinschaft Dubach Kohlbrenner en 2003.

- Statut actuel : Site industriel et crassier appartenant à différents propriétaires et occupants et partiellement en cours d'exploitation par deux entreprises.

**3- Ehlerange (crassier – 88,8 ha ; territoire – Commune de Sanem) :**

- Nature de l'intervention : Etude de faisabilité urbanistique en vue de la réutilisation du site en zone d'activité mixte – réalisation Agora / bureau Agiplan en 2003.

- Statut actuel : Terrain cédé à l'Etat par ArcelorMittal pour la réalisation d'une zone d'activité nationale.

**4- Mondercange (crassier – 54,0 ha ; territoire – Commune de Mondercange) :**

- Nature de l'intervention : Portage d'étude par Agora à la demande d'Arbed (ArcelorMittal) dans la perspective de création d'une décharge nationale pour déchets inertes.

- Statut actuel : décharge fermée suite aux problèmes de stabilité.

- Perspectives : Intégration du site dans un concept paysager.

**5- / 6- Terre Rouge (lentille – 11,3 ha – Commune de Esch-sur-Alzette / crassier – 69,0 ha – Communes de Esch-sur-Alzette (30%) et Russange (70%)) :**

- Nature de l'intervention : Etude de faisabilité urbanistique globale des deux sites (lentille et crassier) en vue de leur transformation en zone urbaine mixte – réalisation Agora / bureau association momentanée Paradoxe Casanelles / Clemes / Saunier.

- Statut actuel : projet mis en stand-by en raison de l'exploitation du crassier par la société Cloos et de la présence de la centrale électrique (démolition en cours).

- Perspectives : Moyen-Long terme sous réserve d'une mutualisation des coûts d'aménagement avec le secteur français.

- (PM) Historique des projets alternatifs :

**2007** Projet de la relocalisation du lycée Hubert Clement sur la Lentille Terre Rouge étudié par le ministère des Travaux Publics – Abandon en raison des surcoûts liés aux contraintes techniques du site - Choix de rénover le lycée Hubert Clement existant.

**2009** Projet d'implantation d'un stade dans le cadre de discussions menées entre ArcelorMittal, un promoteur privé et la commune d'Esch-sur-Alzette.